

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 3 octobre 2022

Date de l'annonce publique : 23/09/2022

Date de la convocation des conseillers : 23/09/2022

Mode de participation

Présences	(12) Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Inglebert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(1) Jungen, Tom (bourgmestre).
Procuration	(0) Néant.
Absences	(0) Néant
Référence	CC.2022-10-03 - 6.02
Point de l'ordre du jour	6.02
Objet	Budget 2022 - Modification budgétaire (Modification J - Modifications regroupées au service extraordinaire).

Le conseil communal,

Vu le tableau de modifications budgétaires au niveau des recettes et des dépenses ordinaires du budget 2022 libellé « Modification J » ;

Considérant que le collège propose de procéder à la modification budgétaire de 2 articles de recette ordinaire pour un total de 4.009.000,00 € et de 22 articles de dépense ordinaire pour un total de 4.272.897,77 € ;

Considérant que l'administration communale dispose actuellement, d'après le tableau des modifications budgétaires, d'un crédit excédentaire avant opérations de 583.470,05 € [Source : approbation ministère de l'Intérieur du 08/08/2022 de la délibération CC.2022-07-18 - 6.02] ;

Considérant que l'ensemble des modifications demandées par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire, le solde s'établissant à - +263.897,77€ ;

Vu le budget de l'exercice 2022 dûment arrêté par la Ministre de l'Intérieur en date du 27 janvier 2022 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par neuf (9) voix et quatre (4) abstentions**

De modifier le budget ordinaire de l'exercice 2022 conformément aux indications portées au tableau ci-contre libellé « Modification J ».



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 127 de la loi communale.

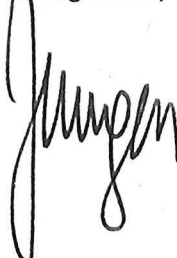
En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 13 octobre 2022

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

Pour le secrétaire empêché,
le fonctionnaire délégué